

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 11 septembre 2013.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 11 septembre 2013 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisus)  
 Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
 Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Yves Bilodeau (Val-Brillant)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. David Althot (Sainte-Florence)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) : M. Jean-Guy Chouinard (Repr. Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Sont absent (e) s :  
 M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)  
 Mme Guylaine Boily (Repr. Causapscal)  
 Mme Paule Lévesque (Repr. Amqui)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
 M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
 Mme Kathéry Couillard, agente de développement culturel  
 M. Dominique Robichaud, ing., directeur du service du Génie municipal  
 M. Bertin Denis, urbaniste, directeur du service d'aménagement  
 M. Ghislain Paradis, directeur du service incendie

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2013-172 concernant l'ouverture de la séance du 11 septembre 2013**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2013-173 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 septembre 2013**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 août 2013
4. Période de question de l'assistance
5. Projet de règlement N° 2013-13 relatif à la rémunération des élus – Adoption
6. Refinancement d'un emprunt - Règlement N°06-2008 (camion incendie)
7. Processus de confection et d'étude des prévisions budgétaires 2014
  - 7.1 Plan de travail et échéancier
  - 7.2 Règlement décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes, relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2014 – Avis de motion
8. Règlement N° 2013-15 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile – Adoption
9. Communication du service d'aménagement
  - 9.1. Avis sur une demande d'autorisation à la CPTAQ
  - 9.2. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRL)
10. Communication du service incendie- Acquisition d'un camion incendie
  - 10.1. Résultats de l'appel d'offres
  - 10.2. Règlement N° 2013-16 décrétant une dépense et un emprunt – Adoption
11. Communication du service de génie - Téléphonie IP : résultat du deuxième appel d'offres
12. Développement éolien
  - 12.1 Partenariat dans le parc éolien du Lac-Alfred

- 12.1.1 Participation ou retrait des TNO
- 12.1.2 Compilation des décisions des municipalités – Niveau de participation au projet ou retrait
- 12.1.3 Modalités principales relatives à l'acquisition d'une partie du parc éolien du Lac-Alfred (entente de principe) – Adoption
- 12.1.4 Règlement d'emprunt N° 2013-09 modifié par le règlement N° 2013-11 - Analyse du MAMROT – Suivi
- 12.1.5 Vérification diligente
- 12.1.6 Règlement de délégation au secrétaire trésorier du pouvoir d'accorder des contrats pour le financement des emprunts (articles 1065 et 1066.1 du Code municipal) – Avis de motion
- 12.2 Projet de règlement du Gouvernement du Québec sur un bloc de 450 MW d'énergie éolienne vs projet régional Bas-Saint-Laurent
- 12.3 Compte-rendu de la rencontre du comité éolien du 5 septembre 2013
- 13. Communications du service de culture et de communications
  - 13.1. Programme Culture en action – Appel de projets
  - 13.2. Formation sur les crois de chemin – Rappel
  - 13.3. Journées de la culture
  - 13.4. Départ de Kathéry Couillard – agente de développement culturel
- 14. Correspondance
- 15. Période de questions de l'assistance
- 16. Autres sujets :
  - 16.1 Prochaine séance du Conseil – Rencontre de travail 25 septembre 2013 - Séance ordinaire 9 octobre 2013
  - 16.2 Valorisation de la biomasse forestière – Demande pour la reconduction des programmes d'aide financière dans le cadre du plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques
  - 16.3 Travaux d'exploration Pétroliia
  - 16.4 Séance publique de la CSMM sur la division des circonscriptions électorales
  - 16.5 Commun'out de la CDC de La Matapédia
  - 16.6 Hausse des taxes scolaires
- 17. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2013**

#### **Résolution CM 2013-174 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2013**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Yves Bilodeau, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2013.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE**

Madame Jackie Castonguay, travailleuse de rang au CLD de La Matapédia, présente son mandat et laisse ses coordonnées au Conseil de la MRC.

Monsieur Normand Boulianne rappelle au Conseil de la MRC la nécessité pour les élus municipaux de se présenter à la séance publique de la CSMM relative à la division des circonscriptions électorales, le 18 septembre prochain à Saint-René-de-Matane.

### **5. PROJET DE RÈGLEMENT N° 2013-13 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – ADOPTION**

#### **Résolution CM 2013-175 concernant l'adoption du règlement no 2013-13 relatif à la rémunération des élus**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu que le règlement portant le numéro 2013-13 relatif à la rémunération des élus, soit et est adopté.

Adoptée.

### **6. REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT - RÈGLEMENT N°06-2008 (CAMION INCENDIE)**

#### **Résolution CM 2013-176 concernant le refinancement du règlement d'emprunt no 06-2008 (acceptation de l'offre de Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia)**

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

QUE la MRC de La Matapédia accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia pour son emprunt du 18 septembre 2013 au montant de 159 500 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 06-2008, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

8 400 \$	3,52 %	18 septembre 2014
8 700 \$	3,52 %	18 septembre 2015
9 000 \$	3,52 %	18 septembre 2016
9 300 \$	3,52 %	18 septembre 2017
124 100 \$	3,52 %	18 septembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée.

**Résolution CM 2013-177 concernant le refinancement du règlement d'emprunt no 06-2008**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de La Matapédia souhaite emprunter par billet un montant total de 159 500 \$ :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE
06-2008	159 500 \$

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de La Matapédia désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de La Matapédia aura, le 17 septembre 2013, un montant de 159 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 193 000 \$, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement numéro 06-2008;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Mm Marlène Landry, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 159 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 06-2008 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la préfète et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 18 septembre;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2014.</b>	<b>8 400 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>8 700 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>9 000 \$</b>
<b>2017.</b>	<b>9 300 \$</b>
<b>2018.</b>	<b>9 500 \$ (à payer en 2018)</b>
<b>2018.</b>	<b>114 600 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité régionale de La Matapédia émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 septembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 06-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité régionale de La Matapédia emprunte 159 500 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 06-2008.

Adoptée.

**7. PROCESSUS DE CONFECTION ET D'ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014**

**7.1 Plan de travail et échéancier**

Monsieur Mario Lavoie dépose du Conseil de la MRC l'échéancier suivant pour la confection et l'étude des prévisions budgétaires :

Étapes	Responsables	Échéance
1. Avis de motion règlement relatif aux prévisions budgétaires 2014	Conseil MRC Séance ordinaire	11-09-2013
2. Extrapolations et prévisions de fermeture d'année au 31-12-2013	Direction générale et directeurs de services	15-10-2013
3. Cueillette d'information et de données pour les prévisions budgétaires 2014 Rencontres des directeurs de services	Direction générale et directeurs de services	Du 17 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre 2013
4. Présentation de la MRC et réflexion sur les orientations 2014	<b>Conseil de la MRC</b> <b>Rencontre de travail (Accueil des nouveaux élus)</b>	13-11-2013

5. Études des prévisions budgétaires 2014	Conseil MRC (Rencontre de travail)	20-11-2013
6. Adoption des prévisions budgétaires 2014 Adoption du règlement	Conseil MRC (Séance ordinaire)	27-11-2013
7. Présentation des prévisions budgétaires 2014 aux DG des municipalités de la MRC	Direction générale	28-11-2013
8. Transmission au MAMROT	Direction générale	Décembre 2013

**7.2 Règlement décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes, relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2014 – Avis de motion**

Avis de motion est donné par M. Martin Landry, voulant qu'à une prochaine séance, un règlement décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2014 sera présenté pour adoption.

**8. RÈGLEMENT N° 2013-15 FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE OU D'UNE UNION CIVILE – ADOPTION**

**Résolution CM 2013-178 concernant l'adoption du règlement no 2013-15 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Yves Bilodeau, il est résolu d'adopter le règlement no 2013-15 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile tel que présenté.

Adoptée.

**9. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT**

**9.1 Avis sur une demande d'autorisation à la CPTAQ**

**Résolution CM 2013-179 concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ – municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs**

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs adresse à la CPTAQ une demande d'autorisation afin d'aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de terrain ±6 767 m<sup>2</sup> sur les lots 3721174 et 4978027 pour réaliser un projet d'alimentation en eau potable ;

ATTENDU que la demande d'autorisation s'appuie sur une étude hydrogéologique déterminant les caractéristiques de l'aquifère et est clairement motivée selon les critères visés à l'article 62 de la LPTAA ;

ATTENDU que le projet d'alimentation en eau potable ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement ;

En conséquence, sur une proposition de M. Réginald Duguay, appuyée par M. Mario Côté, il est résolu :

- que la MRC de La Matapédia adresse à la CPTAQ une recommandation favorable à la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs visant l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie de terrain ±6 767 m<sup>2</sup> sur les lots 3721174 et 4978027 pour réaliser un projet d'alimentation en eau potable
- que la MRC de La Matapédia renonce au délai de 30 jours prescrit à l'article 60.1 de la LPTAA pour présenter ses observations ou demander une rencontre concernant l'orientation préliminaire de la CPTAQ.

Adoptée.

**9.2 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRL)**

**Résolution CM 2013-180 concernant la formation d'un comité de travail pour la réalisation des volets 1 à 3 du programme PIIRL**

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu de nommer Mme Danielle Marcoux ainsi que MM. Jean-Marc Dumont, Martin Landry, Georges Guénard, Alain Gauthier et Gilbert Sénéchal sur le comité de travail relatif à la réalisation des volets 1 à 3 du programme PIIRL.

Adoptée.

**10. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE**

**10.1 Acquisition d'un camion incendie**

**10.1.1 Résultats de l'appel d'offres**

Lors de la dernière réunion du Conseil de la MRC, il a été autorisé un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion pompe 2008 ou plus récent pour le service incendie et le résultat se décrit comme suit :

Soumissionnaire	Description	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Total
Thibault et associés	Autopompe usagé 2008 conforme	169 900.00 \$	8 495.00 \$	16 947.52 \$	195 352.52 \$

Équipements incendies Levasseur Inc.	Autopompe neuve 2012 conforme	234 000.00 \$	11 700.00 \$	23 341.50 \$	269 041.50\$
---	-------------------------------	---------------	--------------	--------------	--------------

**Résolution CM 2013-181** concernant les résultats de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un camion incendie

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'accepter la soumission de Thibault et associés au montant de 195 342.52 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion-pompe 2008 Peterbuilt 335; cette soumission est la plus basse conforme reçue dans le cadre d'un appel d'offre public tenu à cet effet. L'acceptation de la soumission et la commande sont conditionnelles à l'approbation du règlement d'emprunt n° 2013-16 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

**10.1.2 Règlement N° 2013-16 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un camion incendie – Adoption**

**Résolution CM 2013-182** concernant l'adoption du règlement no 2013-16 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un camion incendie

Sur une proposition de M Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu que le présent règlement portant le numéro 2013- 16 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un camion incendie soit et est adopté.

Adoptée.

**11. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE**

**11.1 Téléphonie IP**

**Résolution CM 2013-183** concernant une adjudication de contrat pour l'implantation de la téléphonie IP

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres conjoint avec la MRC de La Mitis pour la téléphonie IP;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue dans le cadre de l'appel d'offre, soit celle de IDS Micronet qui se résume comme suit :

MRC Mitis	MRC Matapédia	TOTAL (avant taxes)
20 565.00 \$	22 235.00 \$	42 800.00 \$

Considérant que la soumission reçue est conforme au devis;

Considérant que chaque MRC est responsable d'adjuger le contrat pour leur part respective des travaux à réaliser pour chacune d'elle;

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'accepter la soumission déposée par IDS Micronet pour l'acquisition et l'implantation d'un système de téléphonie IP pour les MRC de La Matapédia et de La Mitis et d'autoriser le directeur général à signer un contrat totalisant 25 564.69 \$, incluant les taxes, pour Les travaux et équipements projetés à la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

**Résolution CM 2013-184** concernant l'affectation des fonds pour l'implantation de la téléphonie IP

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'approuver les coûts suivants pour le projet de la téléphonie IP ainsi que le financement :

**Coûts du projet**

Équipement, programmation et installation	16 800 \$
Appareils téléphoniques	6 400 \$
Honoraires consultant et service de génie	14 000 \$
Frais de raccordement, filage et imprévus	2 000 \$
	<b>39 200 \$</b>

**Financement**

Surplus accumulé MRC	9 200 \$
Surplus accumulé TNO	4 000 \$
Autres postes budgétaires MRC	8 000 \$

<b>TOTAL :</b>	<b>21 200 \$</b>
<b>Participation des organismes reliés CLD, SADC, Val-d'Irène</b>	<b>18 000 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>39 200 \$</b>

Adoptée.

## 12. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

### 12.1 Partenariat dans le parc éolien du Lac-Alfred

#### 12.1.1 Participation ou retrait des TNO

#### Résolution CM 2013-185 concernant la participation au projet d'acquisition d'une part indivise du parc éolien du Lac-Alfred par la MRC de La Matapédia

- CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2007, la MRC de La Matapédia a signé une entente de partenariat avec Hydroméga Services Inc. et EDF Énergies Nouvelles par laquelle ces derniers offrent à la MRC de La Matapédia l'option d'acheter une participation pouvant aller jusqu'à 10 % dans le parc éolien du Lac-Alfred;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires actuels du parc éolien sont EEN CA Lac Alfred S.E.C. et Enbridge Lac Alfred Wind Project Limited Partnership, chacun détenant une part indivise de 50 % du parc éolien, sont liés par l'entente de partenariat mentionnée précédemment ;
- CONSIDÉRANT QUE le parc éolien du Lac-Alfred, comptant 150 éoliennes d'une puissance totale de 300 MW, est un des parcs éoliens parmi les plus grands au Canada, dont la moitié, soit 75 éoliennes, pour une puissance de 150 MW, sont en production depuis le 19 janvier 2013 et que l'autre moitié entrera en production à l'automne 2013 ;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) permet à une municipalité régionale de comté d'exploiter, seule ou avec toute autre personne, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;
- CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2013 la MRC de La Matapédia a adopté la résolution N° CM 2013-043 qui déclare et annonce son intention d'exploiter une entreprise de production d'électricité, dont celle conjointement avec les propriétaires actuels du parc éolien du Lac-Alfred, et possiblement avec la MRC de La Mitis, en faisant l'acquisition d'une part indivise dudit parc éolien conformément aux dispositions de l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) une municipalité locale peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice de la compétence prévue à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) relative à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 188.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de La Matapédia peut, par règlement, prévoir les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de ce droit de retrait ou à la cessation de l'exercice du droit de retrait;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia a adopté le règlement N° 2013-08, modifié par le règlement N° 2013-10, fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour l'acquisition d'une part indivise du parc éolien du Lac-Alfred ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit;
- CONSIDÉRANT QUE ledit règlement prévoit l'acquisition d'une part indivise du parc éolien du Lac-Alfred pouvant atteindre 10 %;
- CONSIDÉRANT QUE par ledit règlement les municipalités et les TNO de la MRC de La Matapédia disposent des options suivantes quant à leur participation dans le projet :
- Option 1 : Adhésion pour une participation de base de 6.25 % dans le parc éolien;
  - Option 2 : Adhésion pour une participation de base de 6.25 % et pour une participation additionnelle facultative de 3.75 % dans le parc éolien;
  - Option 3 : Retrait du projet
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de la Matapédia doit se prononcer sur le niveau de participation des TNO dans le projet ou sur leur retrait de celui-ci en adoptant une résolution par laquelle il exerce son choix.

En conséquence, sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. David Althot, il est résolu que les TNO de la MRC de La Matapédia participent au projet d'acquisition par la MRC de La Matapédia d'une part indivise du parc éolien du lac-Alfred pour une participation de base de 6.25 % et pour une participation additionnelle de 3.75 % à partager avec les autres municipalités qui opteront pour une participation additionnelle.

Adoptée.

#### 12.1.2 **Compilation des décisions des municipalités – Niveau de participation au projet ou retrait**

Monsieur Mario Lavoie présente au Conseil un tableau compilant les décisions des municipalités quant à leur niveau de participation au projet ou de retrait.

### 12.1.3 Modalités principales relatives à l'acquisition d'une partie du parc éolien du Lac-Alfred (entente de principe) – Adoption

#### **Résolution CM 2013-186 concernant une entente de principe concernant les modalités principales relatives à l'acquisition d'une partie du parc éolien du Lac-Alfred (term sheet)**

Sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia, l'entente de principe concernant les modalités principales relatives à l'acquisition d'une partie du parc éolien du Lac-Alfred (term sheet).

Adoptée.

### 12.1.4 Règlement d'emprunt N° 2013-09 modifié par le règlement N° 2013-11 - Analyse du MAMROT – Suivi

Monsieur Mario Lavoie informe le Conseil de la MRC que le MAMROT est en attente de la compilation des décisions des municipalités dans le projet et de l'entente de principe afin de poursuivre l'analyse du règlement d'emprunt.

### 12.1.5 Vérification diligente

#### **Résolution CM 2013-187 concernant une délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire trésorier d'accorder les mandats jugés nécessaires le cadre de la vérification diligente visant la participation des MRC de La Matapédia et de La Mitis dans le parc éolien du Lac-Alfred**

Considérant que les MRC de La Matapédia et de La Mitis devront effectuer une vérification diligente pour expertiser les aspects techniques, juridiques et financiers dans le cadre de l'acquisition par lesdites MRC d'une part indivise dans le parc éolien du Lac-Alfred;

Considérant que des professionnels devront être mandatés pour procéder à ces expertises;

Considérant que les honoraires professionnels associés à la réalisation de ces mandats sont estimés à moins de 25 000 \$ par professionnel mandaté et qu'ils seront partagés entre les MRC de La Matapédia et de La Mitis au prorata de leur participation dans le parc éolien du Lac-Alfred;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu de déléguer au directeur général et secrétaire trésorier le pouvoir d'accorder les mandats jugés nécessaires pour expertiser les aspects techniques, juridiques et financiers dans le cadre de la vérification diligente visant la participation des MRC de La Matapédia et de la Mitis dans le parc éolien du Lac-Alfred.

Adoptée.

### 12.1.6 Règlement de délégation au secrétaire-trésorier du pouvoir d'accorder des contrats pour le financement des emprunts (articles 1065 et 1066.1 du Code municipal) – Avis de motion

#### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par M. Martin Landry, voulant qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement concernant la délégation, au directeur général et secrétaire-trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit sera présenté pour adoption.

### 12.2 Projet de règlement du Gouvernement du Québec sur un bloc de 450 MW d'énergie éolienne vs projet régional Bas-St-Laurent

Monsieur Mario Lavoie informe le Conseil que le projet de règlement pour l'achat d'un bloc de 450 MW d'énergie éolienne a été publié dans la Gazette officielle du Québec. Ce bloc est réservé pour 300 mégawatts à des projets issus du Bas-st-Laurent et de la Gaspésie et pour 150 mégawatts pour des projets issus de l'ensemble du Québec. À première vue, deux critères peuvent affecter le développement d'un projet communautaire, dont celui en préparation pour le Bas-St-Laurent : le prix plafond à 9.5 cent du KW/h, incluant les frais d'équilibrage du réseau de transport d'énergies et l'obligation pour le partenaire communautaire de détenir plus de 50 % de participation dans le projet.

### 12.3 Compte-rendu de la rencontre du comité éolien du 5 septembre 2013

Monsieur Mario Lavoie dépose au Conseil de la MRC le compte-rendu de la rencontre du comité éolien du 5 septembre 2013.

## 13. COMMUNICATIONS DU SERVICE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS

### 13.1 Programme Culture en action – Appel de projets

Madame Kathéry Couillard informe le Conseil du lancement d'un deuxième appel de projets pour *Culture en action*. Les personnes et organismes intéressés peuvent consulter le dépliant et formulaire sur le site internet de la MRC de La Matapédia ou contacter directement l'agente de développement culturel. La date limite pour déposer un projet dans le cadre de cet appel est le 11 octobre 2013. Un troisième appel de projets aura lieu de mars à avril prochain.

### **13.2 Formation sur les croix de chemin – Rappel**

Madame Kathéry Couillard rappelle la journée de formation sur la conservation et l'entretien des croix de chemin et des calvaires le jeudi 19 septembre 2013 de 9h à 16h à la salle communautaire de Saint-Damase (379 rue de l'église). Ce projet est soutenu financièrement grâce à l'Entente de développement culturel de la MRC signée avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, ainsi que Desjardins Vallée de La Matapédia.

### **13.3 Journées de la culture**

Madame Kathéry Couillard informe le Conseil que les Journées de la Culture se tiendront les 27-28-29 septembre partout au Québec. Cette année on retrouve des activités sur le territoire d'Amqui, Val-Brillant, Sayabec et Sainte-Florence. Au niveau de la MRC un circuit culturel touchant au patrimoine bâti, l'archéologie et les paysages sera réalisé en traversant plusieurs municipalités : Amqui, Val-Brillant, Sayabec, Sainte-Irène, Saint-Léon-le-Grand. Le départ s'effectue au 124 rue Desbiens à Amqui. Plusieurs activités d'interprétation et arrêts sont prévus. L'inscription est obligatoire et l'activité est annulée en cas de mauvais temps.

### **13.4 Départ de Kathéry Couillard – agente de développement culturel**

Monsieur Joël Tremblay informe le Conseil du départ de Mme Kathéry Couillard le 28 septembre prochain et en profite pour souligner son excellent travail.

## **14. CORRESPONDANCE**

La correspondance a été déposée sur l'extranet de la MRC. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2013-08-19 : M. Patrick Dallain, dg, Serex
- 2013-08-08 : Municipalité de La Rédemption
- 2013-08-21 : M. Gilles St-Laurent, président UPA de La Matapédia
- 2013-08-29 : M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué au régions
- 2013-09-03 : M. Rhéo Pelletier

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

## **16. AUTRES SUJETS :**

### **16.1 Prochaine séance du Conseil – Rencontre de travail 25 septembre 2013 - Séance ordinaire 9 octobre 2013**

Les prochaines séances du Conseil se tiendront les 25 septembre (séance de travail) et 9 octobre (séance ordinaire).

### **16.2 Valorisation de la biomasse forestière – Demande pour la reconduction des programmes d'aide financière dans le cadre du plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques**

#### **Résolution CM 2013-188 concernant une demande pour la reconduction des programmes d'aide financière dans le cadre du plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques**

Considérant	que le gouvernement du Québec a manifesté clairement, dans le cadre de son Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 (PACC), son intention de soutenir les municipalités du Québec dans leurs actions visant la réduction des gaz à effet de serre (GES);
Considérant	que le gouvernement considère les collectivités du Québec comme un partenaire de premier plan dans l'atteinte des objectifs de réduction des GES;
Considérant	que le gouvernement du Québec a également exprimé son intention de soutenir financièrement les actions des municipalités;
Considérant	que le Programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage a pris fin en décembre 2012;
Considérant	que l'annonce de la reconduction ou du remplacement dudit programme devait se faire au cours du printemps 2013 et que cette annonce tarde à venir;
Considérant	qu'actuellement l'absence de programme de financement pour le chauffage à la biomasse forestière freine le développement de projets de chaufferies à l'échelle du Québec;
Considérant	que la MRC de La Matapédia a développé et fait de la filière énergétique biomasse forestière un enjeu important du développement économique de sa région;
Considérant	que La Matapédia a regroupé, au sein d'un Réseau d'expertise, des entreprises et organisations possédant les ressources humaines et matérielles et les compétences permettant d'offrir une expertise enviable dans le domaine du chauffage de la biomasse forestière;



- Considérant que La Matapédia par le développement de plusieurs projets de chaufferies à la biomasse forestière sur son territoire a acquis une reconnaissance de niveau provincial et même international pour son expertise dans ce domaine;
- Considérant que depuis la fin du programme d'aide en décembre 2012, les activités des membres du Réseau biomasse ont diminué de façon importante les privant ainsi de revenus substantiels et menaçant même l'existence de cette organisation;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a reçu un appui du Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la réalisation de six (6) projets de chaufferies collectives sur le territoire qui totalisent des investissements de plus de 3 M \$;
- Considérant que la concrétisation de ces projets est conditionnelle à l'obtention par les municipalités du financement du gouvernement du Québec par le biais d'un programme d'aide destiné à l'utilisation de la biomasse forestière dans le cadre du PACC 2;
- Considérant que deux (2) des six (6) projets de chaufferie (Albertville et Saint-Vianney) n'ont pas encore reçu la confirmation du Bureau de l'innovation et de l'efficacité énergétique du Québec quant à leur demande d'aide financière audit Programme ;
- Considérant que quatre (4) des six (6) projets de chaufferies (Sayabec, Sainte-Îrène, St-Léon-le-Grand et le Parc régional Val-d'Îrène) sont en cours de réalisation et que des retards dans la réalisation d'un ou de plusieurs des six projets va entraîner des retards dans le versement de l'aide financière du FVM;
- Considérant qu'en attendant le versement de l'aide financière du FMV les municipalités qui auront complété leur projet devront assumer des frais de financement temporaire ;
- Considérant que tout retard dans l'annonce de la reconduction du programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage risque de compromettre de façon définitive une multitude de projets d'implantation de chaufferies à la biomasse forestière à l'échelle locale, régionale et provinciale.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu que la MRC de La Matapédia demande à la Ministre des ressources naturelles du Québec et responsable du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, Madame Martine Ouellet, d'annoncer sans délai le nouveau programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage et de rendre disponibles les budgets relatifs à l'utilisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques.

Adoptée.

### **16.3. Travaux d'exploration Pétrolia**

Madame Chantale Lavoie informe le Conseil des travaux d'exploration de Pétrolia sur le territoire de la ZEC Casault.

### **16.4. Séance publique de la CSMM sur la division des circonscriptions électorales**

Madame Danielle Marcoux donne les coordonnées pour s'inscrire au transport prévu pour participer à la séance publique de la CSMM concernant la nouvelle proposition de division des circonscriptions électorales du territoire de la commission scolaire le 18 septembre prochain à Saint-René :

- Départ Sayabec, polyvalente, 18h00, réservation: 536-5440, poste 101
- Départ Causapscal, Aréna, 18h00, réservation: 756-3444
- Départ Amqui, polyvalente, 18h00, réservation: 629-4242, poste 400

### **16.5. Commun'out de la CDC de La Matapédia**

Madame Sophie Champagne invite les membres du Conseil au Commun'out, jeudi le 12 septembre de 14h00 à 19h00 dans le stationnement du Maxi à Amqui.

### **16.6. Hausse des taxes scolaires**

Monsieur Georges Guénard dénonce la hausse des taxes scolaires à la CSMM. Un projet de résolution sera soumis au Conseil ultérieurement.

## **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2013-189 concernant la levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est unanimement résolu de lever la séance à 22h00.

Adoptée.